

L'Assemblée d'Eloah

La vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ. Jn. 17:3

La Lecture du Huitième Commandement

Tu ne voleras point

(Copyright © 2012 Tyler Coleman)

Édition: **Deuxième Brouillon**

Exode 20:15 & Deutéronome 5:19 "Tu ne voleras point"

Ce texte explique la loi de Dieu, telle qu'appliquée au 8^{ème} Commandement, expliquée par la Torah, les Prophètes, les Saintes Écritures et l'Alliance Renouvelée pour la lecture de la Loi durant l'année sabbatique 2012.



P.O. Box 45 • Rockton • Ontario • Canada • L0R1X0 • www.assemblyofeloah.org

Cet exposé peut être librement copié et distribué à condition qu'il soit copié intégralement sans modifications ni omissions. Les noms et adresses de l'éditeur et la note de droit d'auteur doivent être inclus. Aucun coût ne peut être exigé des récipiendaires des copies distribuées. De brèves citations sont permises dans des articles et des textes critiques sans enfreindre les droits d'auteur.

Tu ne voleras point

Exode 20:15 "Tu ne voleras point".

Deutéronome 5:19 "Tu ne voleras point".

VOLER,

(Du dictionnaire Larousse 1898.)

v.a. S'approprier injustement : On ne volerait pas la montre de quelqu'un mais on lui vole très bien sa femme.

S'emparer injustement du bien de : La plupart des domestiques volent leur maître. Causer sciemment un dommage dans une transaction commerciale. Le marchand qui vole l'acheteur est aussi coupable que l'acheteur qui volerait de l'argent au marchand.

--Fig. S'emparer par la ruse, par la fraude de : Voler un secret.

Tout appartient à Yehovah.

Toutes choses sont la propriété de Yehovah. Il a établi des lois qui régissent la manipulation appropriée de Sa propriété. Il nous a donné des lois pour déterminer comment nous devons utiliser sa création et quelle partie de Sa création il est permis d'utiliser.

Il y a des lois concernant la terre et ce que nous pouvons en faire. Il y a des lois concernant les aliments et ce que nous pouvons manger. Il y a des lois concernant les parties des produits alimentaires de la terre que nous pouvons manger et concernant ces parties mises à part pour les buts de Dieu dans le fonctionnement de la création.

Création

La création - la terre et tout son contenu - sont la possession de Dieu. Il a donné à l'homme la domination sur la création et tout son contenu pour la

subjuguier, la garder et la protéger dans le plan de Dieu (1:26-31 Genèse; Ps. 24:1; 50:12; 1Cor. 10:26-28).

Exode 9:29 29 Moïse lui dit : Quand je sortirai de la ville, je lèverai mes mains vers l'Éternel, les tonnerres cesseront et il n'y aura plus de grêle, afin que tu saches que la terre est à l'Éternel.

Notre avenir est de devenir dieux ou élohim, mais c'est selon la volonté de Dieu et non par fraude. Ce problème était au cœur de la chute d'Adam et d'Ève (Genèse 3:5). Chercher à devenir égal à Dieu est un vol. Nous sommes tous prédestinés, choisis, appelés, justifiés et glorifiés (Romains 8:29-30). Nous revêtons le nouvel homme, étant renouvelés en connaissance. Cela est donné gratuitement et non obtenu par fraude. (Colossiens 3:10).

Actes 2:41 Ceux qui acceptèrent sa parole furent baptisés ; et, en ce jour-là, le nombre des disciples s'augmenta d'environ trois mille âmes.

Actes 2:42 Ils persévéraient dans l'enseignement des apôtres, dans la communion fraternelle, dans la fraction du pain, et dans les prières.

Actes 2:43 La crainte s'emparait de chacun, et il se faisait beaucoup de prodiges et de miracles par les apôtres.

Actes 2:44 Tous ceux qui croyaient étaient dans le même lieu, et ils avaient tout en commun.

Actes 2:45 Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens, et ils en partageaient le produit entre tous, selon les besoins de chacun.

Actes 2:46 Ils étaient chaque jour tous ensemble assidus au temple, ils rompaient le pain dans les maisons, et prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur,

Actes 2:47 louant Dieu, et trouvant grâce auprès de tout le peuple. Et le Seigneur ajoutait chaque jour à l'Église ceux qui étaient sauvés.

La présente création attend la révélation des fils de Dieu.

Romains 8:19 Aussi la création attend-elle avec un ardent désir la révélation des fils de Dieu.

Romains 8:20 Car la création a été soumise à la vanité, — non de son gré, mais à cause de celui qui l'y a soumise, (8-21) avec l'espérance

Romains 8:21 qu'elle aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour avoir part à la liberté de la gloire des enfants de Dieu.

Romains 8:22 Or, nous savons que, jusqu'à ce jour, la création tout entière soupire et souffre les douleurs de l'enfantement.

Romains 8:23 Et ce n'est pas elle seulement ; mais nous aussi, qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi nous soupirons en nous-mêmes, en attendant l'adoption, la rédemption de notre corps.

Les Élus sont ceux qui cherchent la volonté de Yehovah en sincérité et en vérité (1Cor. 5:8). L'ordre mondial a corrompu la parole de Dieu et a changé les temps et la loi. Il a enlevé la parole de Dieu et a essayé de voler le don de la vie éternelle qui a été librement donnée à ceux que Dieu a appelés selon Son dessein.

Yehovah veut l'obéissance plus que le sacrifice.

Exode 19:5 Maintenant, si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez entre tous les peuples, car toute la terre est à moi ;

Que requiert Yehovah de nous ?

Deutéronome 10:12 Maintenant, Israël, que demande de toi l'Éternel, ton Dieu, si ce n'est que tu craignes l'Éternel, ton Dieu, afin de marcher dans toutes ses voies, d'aimer et de servir l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ton âme ;

Deutéronome 10:13 si ce n'est que tu observes les commandements de l'Éternel et ses lois que je te prescris aujourd'hui, afin que tu sois heureux ?

Deutéronome 10:14 Voici, à l'Éternel, ton Dieu, appartiennent les cieux et les cieux des cieux, la terre et tout ce qu'elle renferme.

Deutéronome 10:15 Et c'est à tes pères seulement que l'Éternel s'est attaché pour les aimer ; et, après eux, c'est leur postérité, c'est vous qu'il a choisis d'entre tous les peuples, comme vous le voyez aujourd'hui.

Deutéronome 10:16 Vous circoncierez donc votre cœur, et vous ne roidirez plus votre cou.

Deutéronome 10:17 Car l'Éternel, votre Dieu, est le Dieu des dieux, le Seigneur des seigneurs, le Dieu grand, fort et terrible, qui ne fait point acception des personnes et qui ne reçoit point de présent,

Nous devons observer la Loi de Yehovah en entier et selon sa correcte application.

Yehovah a établi un calendrier pour sa création. Il est établi selon les calculs astronomiques et la conjonction de la Nouvelle Lune. Ne pas observer le bon calendrier est un vol du temps de Yehovah.

Rejeter le sabbat ou l'observer un autre jour que le 7^{ème} jour est un vol aussi. Tous les sept ans à la Fête des Tentes, la loi doit être lue et étudiée. Ne pas observer le calendrier de Yehovah ni étudier sa loi ni l'adorer est un vol de Son saint temps. Yehovah exige que Ses enfants l'adorent en esprit et en vérité. (Jean 4:24)

Le Temple et le Tabernacle

Exode 36:1 Betsaleel, Oholiab, et tous les hommes habiles, en qui l'Éternel avait mis de la sagesse et de l'intelligence pour savoir et pour faire, exécutèrent les ouvrages destinés au service du sanctuaire, selon tout ce que l'Éternel avait ordonné.

Exode 36:2 Moïse appela Betsaleel, Oholiab, et tous les hommes habiles dans l'esprit desquels l'Éternel avait mis de l'intelligence, tous ceux dont le cœur était disposé à s'appliquer à l'œuvre pour l'exécuter.

Exode 36:3 Ils prirent devant Moïse toutes les offrandes qu'avaient apportées les enfants d'Israël pour faire les ouvrages destinés au service du sanctuaire. Chaque matin, on apportait encore à Moïse des offrandes volontaires.

Exode 36:4 Alors tous les hommes habiles, occupés à tous les travaux du sanctuaire, quittèrent chacun l'ouvrage qu'ils faisaient,

Exode 36:5 et vinrent dire à Moïse : Le peuple apporte beaucoup plus qu'il ne faut pour exécuter les ouvrages que l'Éternel a ordonné de faire.

Exode 36:6 Moïse fit publier dans le camp que personne, homme ou femme, ne s'occupât plus d'offrandes pour le sanctuaire. On empêcha ainsi le peuple d'en apporter.

Exode 36:7 Les objets préparés suffisaient, et au delà, pour tous les ouvrages à faire.

Le Temple aussi bien que le Tabernacle dans le désert étaient construits de choses librement données. Yehovah nous a donné notre richesse et nos

capacités. Nous ne devrions pas négliger d'utiliser nos habiletés que notre Père nous a données.

Les offrandes et les dîmes ne doivent pas être retenues, ce qui est un vol.

Exode 22:29 Tu ne différeras point de m'offrir les prémices de ta moisson et de ta vendange. Tu me donneras le premier-né de tes fils.

Malachie 3:1 Voici, j'enverrai mon messenger ; Il préparera le chemin devant moi. Et soudain entrera dans son temple le Seigneur que vous cherchez ; Et le messenger de l'alliance que vous désirez, voici, il vient, Dit l'Éternel des armées.

Malachie 3:2 Qui pourra soutenir le jour de sa venue ? Qui restera debout quand il paraîtra ? Car il sera comme le feu du fondeur, Comme la potasse des foulons.

Malachie 3:3 Il s'assiéra, fondra et purifiera l'argent ; Il purifiera les fils de Lévi, Il les épurera comme on épure l'or et l'argent, Et ils présenteront à l'Éternel des offrandes avec justice.

Malachie 3:4 Alors l'offrande de Juda et de Jérusalem sera agréable à l'Éternel, Comme aux anciens jours, comme aux années d'autrefois.

Malachie 3:5 Je m'approcherai de vous pour le jugement, Et je me hâterai de témoigner contre les enchanteurs et les adultères, Contre ceux qui jurent faussement, Contre ceux qui retiennent le salaire du mercenaire, Qui oppriment la veuve et l'orphelin, Qui font tort à l'étranger, et ne me craignent pas, Dit l'Éternel des armées.

Malachie 3:6 Car je suis l'Éternel, je ne change pas ; Et vous, enfants de Jacob, vous n'avez pas été consumés.

Malachie 3:7 Depuis le temps de vos pères, vous vous êtes écartés de mes ordonnances, Vous ne les avez point observées. Revenez à moi, et je reviendrai à vous, dit l'Éternel des armées. Et vous dites : En quoi devons-nous revenir ?

Malachie 3:8 Un homme trompe-t-il Dieu ? Car vous me trompez, Et vous dites : En quoi t'avons-nous trompé ? Dans les dîmes et les offrandes.

Malachie 3:9 Vous êtes frappés par la malédiction, Et vous me trompez, La nation tout entière !

Malachie 3:10 Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, Afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison ; Mettez-moi de la sorte à l'épreuve, Dit l'Éternel des armées. Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, Si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance.

Malachie 3:11 Pour vous je menacerai celui qui dévore, Et il ne vous détruira pas les fruits de la terre, Et la vigne ne sera pas stérile dans vos campagnes, Dit l'Éternel des armées.

Malachie 3:12 Toutes les nations vous diront heureux, Car vous serez un pays de délices, Dit l'Éternel des armées.

Malachie 3:13 Vos paroles sont rudes contre moi, dit l'Éternel. Et vous dites : Qu'avons-nous dit contre toi ?

Malachie 3:14 Vous avez dit : C'est en vain que l'on sert Dieu ; Qu'avons-nous gagné à observer ses préceptes, Et à marcher avec tristesse A cause de l'Éternel des armées ?

Malachie 3:15 Maintenant nous estimons heureux les hautains ; Oui, les méchants prospèrent ; Oui, ils tentent Dieu, et ils échappent !

Malachie 3:16 Alors ceux qui craignent l'Éternel se parlèrent l'un à l'autre ; L'Éternel fut attentif, et il écouta ; Et un livre de souvenir fut écrit devant lui Pour ceux qui craignent l'Éternel Et qui honorent son nom.

Malachie 3:17 Ils seront à moi, dit l'Éternel des armées, Ils m'appartiendront, au jour que je prépare ; J'aurai compassion d'eux, Comme un homme a compassion de son fils qui le sert.

Malachie 3:18 Et vous verrez de nouveau la différence Entre le juste et le méchant, Entre celui qui sert Dieu Et celui qui ne le sert pas.

Nous volons à notre Père Yehovah quand nous ne payons pas la dîme et ne donnons pas nos offrandes. Nous sommes appelés à éprouver Yehovah sur ce fait, à savoir que quand nous payons la dîme, il ouvrira les fenêtres de bénédictions. Nous sommes commandés d'obéir à la loi de Yehovah qui ne change pas. Si nous le faisons, alors les bénédictions suivront. Si nous désobéissons, alors nous sommes sujets aux malédictions en tant qu'individus et en tant que nation. (Comparez les chapitres 28-30 dans Deutéronome.)

Le huitième jour, tout enfant d'Israël doit être donné à Dieu : les mâles et tout premier né du troupeau.

Deutéronome 12:5 Mais vous le chercherez à sa demeure, et vous irez au lieu que l'Éternel, votre Dieu, choisira parmi toutes vos tribus pour y placer son nom.

Deutéronome 12:6 C'est là que vous présenterez vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, vos prémices, vos offrandes en accomplissement d'un vœu, vos offrandes volontaires, et les premiers-nés de votre gros et de votre menu bétail.

Deutéronome 12:7 C'est là que vous mangerez devant l'Éternel, votre Dieu, et que, vous et vos familles, vous ferez servir à votre joie tous les biens par lesquels l'Éternel, votre Dieu, vous aura bénis.

Deutéronome 12:8 Vous n'agirez donc pas comme nous le faisons maintenant ici, où chacun fait ce qui lui semble bon,

Deutéronome 12:9 parce que vous n'êtes point encore arrivés dans le lieu de repos et dans l'héritage que l'Éternel, votre Dieu, vous donne.

Deutéronome 12:10 Mais vous passerez le Jourdain, et vous habiterez dans le pays dont l'Éternel, votre Dieu, vous mettra en possession ; il vous donnera du repos, après vous avoir délivrés de tous vos ennemis qui vous entourent, et vous vous établirez en sécurité.

Deutéronome 12:11 Alors il y aura un lieu que l'Éternel, votre Dieu, choisira pour y faire résider son nom. C'est là que vous présenterez tout ce que je vous ordonne, vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, vos prémices, et les offrandes choisies que vous ferez à l'Éternel pour accomplir vos vœux.

Deutéronome 12:12 C'est là que vous vous réjouirez devant l'Éternel, votre Dieu, vous, vos fils et vos filles, vos serviteurs et vos servantes, et le Lévitte qui sera dans vos portes ; car il n'a ni part ni héritage avec vous.

Deutéronome 12:13 Garde-toi d'offrir tes holocaustes dans tous les lieux que tu verras ;

Deutéronome 12:14 mais tu offriras tes holocaustes au lieu que l'Éternel choisira dans l'une de tes tribus, et c'est là que tu feras tout ce que je t'ordonne.

Deutéronome 12:15 Néanmoins, quand tu en auras le désir, tu pourras tuer du bétail et manger de la viande dans toutes tes portes, selon les bénédictions que t'accordera l'Éternel, ton Dieu ; celui qui sera impur et celui qui sera pur pourront en manger, comme on mange de la gazelle et du cerf.

Deutéronome 12:16 Seulement, vous ne mangerez pas le sang : tu le répandras sur la terre comme de l'eau.

Exode 23:17 Trois fois par année, tous les mâles se présenteront devant le Seigneur, l'Eternel.

Exode 23:18 Tu n'offriras point avec du pain levé le sang de la victime sacrifiée en mon honneur ; et sa graisse ne sera point gardée pendant la nuit jusqu'au matin.

Exode 23:19 Tu apporteras à la maison de l'Eternel, ton Dieu, les prémices des premiers fruits de la terre. Tu ne feras point cuire un chevreau dans le lait de sa mère.

Ne pas se présenter devant Yehovah à ses trois fêtes commandées avec votre offrande est un vol.

Exode 34:19 Tout premier-né m'appartient, même tout mâle premier-né dans les troupeaux de gros et de menu bétail.

Exode 34:20 Tu rachèteras avec un agneau le premier-né de l'âne ; et si tu ne le rachètes pas, tu lui briseras la nuque. Tu rachèteras tout premier-né de tes fils ; et l'on ne se présentera point à vide devant ma face.

Tout appartient à notre Élohim et nous ne devons pas négliger le premier né ni les premiers fruits.

Exode 34:23 Trois fois par an, tous les mâles se présenteront devant le Seigneur, l'Eternel, Dieu d'Israël.

Exode 34:24 Car je chasserai les nations devant toi, et j'étendrai tes frontières ; et personne ne convoitera ton pays, pendant que tu monteras pour te présenter devant l'Eternel, ton Dieu, trois fois par an.

Exode 34:25 Tu n'offriras point avec du pain levé le sang de la victime immolée en mon honneur ; et le sacrifice de la fête de Pâque ne sera point gardé pendant la nuit jusqu'au matin.

Exode 34:26 Tu apporteras à la maison de l'Eternel, ton Dieu, les prémices des premiers fruits de la terre. Tu ne feras point cuire un chevreau dans le lait de sa mère.

Nombres 18:20 L'Eternel dit à Aaron : Tu ne posséderas rien dans leur pays, et il n'y aura point de part pour toi au milieu d'eux ; c'est moi qui suis ta part et ta possession, au milieu des enfants d'Israël.

Nombres 18:21 Je donne comme possession aux fils de Lévi toute dîme en Israël, pour le service qu'ils font, le service de la tente d'assignation.

Nombres 18:22 Les enfants d'Israël n'approcheront plus de la tente d'assignation, de peur qu'ils ne se chargent d'un péché et qu'ils ne meurent.

Nombres 18:23 Les Lévites feront le service de la tente d'assignation, et ils resteront chargés de leurs iniquités. Ils n'auront point de possession au milieu des enfants d'Israël : ce sera une loi perpétuelle parmi vos descendants.

Nombres 18:24 Je donne comme possession aux Lévites les dîmes que les enfants d'Israël présenteront à l'Eternel par élévation ; c'est pourquoi je dis à leur égard : Ils n'auront point de possession au milieu des enfants d'Israël.

Nombres 18:25 L'Eternel parla à Moïse, et dit:

Nombres 18:26 Tu parleras aux Lévites, et tu leur diras : Lorsque vous recevrez des enfants d'Israël la dîme que je vous donne de leur part comme votre possession, vous en prélèverez une offrande pour l'Eternel, une dîme de la dîme ;

Nombres 18:27 et votre offrande vous sera comptée comme le blé qu'on prélève de l'aire et comme le moût qu'on prélève de la cuve.

Nombres 18:28 C'est ainsi que vous prélèverez une offrande pour l'Eternel sur toutes les dîmes que vous recevrez des enfants d'Israël, et vous donnerez au sacrificateur Aaron l'offrande que vous en aurez prélevée pour l'Eternel.

Nombres 18:29 Sur tous les dons qui vous seront faits, vous prélèverez toutes les offrandes pour l'Eternel ; sur tout ce qu'il y aura de meilleur, vous prélèverez la portion consacrée.

Nombres 18:30 Tu leur diras : Quand vous en aurez prélevé le meilleur, la dîme sera comptée aux Lévites comme le revenu de l'aire et comme le revenu de la cuve.

Nombres 18:31 Vous la mangerez en un lieu quelconque, vous et votre maison ; car c'est votre salaire pour le service que vous faites dans la tente d'assignation.

Nombres 18:32 Vous ne serez chargés pour cela d'aucun péché, quand vous en aurez prélevé le meilleur, vous ne profanerez point les offrandes saintes des enfants d'Israël, et vous ne mourrez point.

Les offrandes doivent être de la meilleure qualité et ne doivent pas être polluées. Le fait de polluer notre offrande, ou de ne pas fournir une offrande pure est un vol.

Deutéronome 14:22 Tu lèveras la dîme de tout ce que produira ta semence, de ce que rapportera ton champ chaque année.

Deutéronome 14:23 Et tu mangeras devant l'Éternel, ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira pour y faire résider son nom, la dîme de ton blé, de ton moût et de ton huile, et les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, afin que tu apprennes à craindre toujours l'Éternel, ton Dieu.

Deutéronome 14:24 Peut-être lorsque l'Éternel, ton Dieu, t'aura béni, le chemin sera-t-il trop long pour que tu puisses transporter ta dîme, à cause de ton éloignement du lieu qu'aura choisi l'Éternel, ton Dieu, pour y faire résider son nom.

Deutéronome 14:25 Alors, tu échangeras ta dîme contre de l'argent, tu serreras cet argent dans ta main, et tu iras au lieu que l'Éternel, ton Dieu, aura choisi.

Deutéronome 14:26 Là, tu achèteras avec l'argent tout ce que tu désireras, des bœufs, des brebis, du vin et des liqueurs fortes, tout ce qui te fera plaisir, tu mangeras devant l'Éternel, ton Dieu, et tu te réjouiras, toi et ta famille.

Deutéronome 14:27 Tu ne délaisseras point le Lévite qui sera dans tes portes, car il n'a ni part ni héritage avec toi.

Deutéronome 14:28 Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dîme de tes produits pendant la troisième année, et tu la déposeras dans tes portes.

Deutéronome 14:29 Alors viendront le Lévite, qui n'a ni part ni héritage avec toi, l'étranger, l'orphelin et la veuve, qui seront dans tes portes, et ils mangeront et se rassasieront, afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans tous les travaux que tu entreprendras de tes mains.

La deuxième dîme est mise à part pour le plaisir aux Fêtes de Yehovah qui sont obligatoires. Vous pouvez convertir vos dîmes en argent et acheter les choses désirées à votre arrivée. Nous devons aussi apporter notre offrande avant le début de la Fête.

Le refus de payer la dîme est un vol. Lorsqu'une personne doit racheter une dîme pour l'utiliser pour son usage personnel, alors le rachat de la dîme porte avec elle une pénalité. Lorsqu'une quelconque dîme est rachetée, la

pénalité est que la personne qui la rachète ou la retient, doit y ajouter un cinquième. Si les dîmes sont utilisées pour un usage autre que celui commandé par la loi, il y a une pénalité de vingt pour cent supplémentaire.

Le Système de Jubilé

Lévitique 25:1 L'Éternel parla à Moïse sur la montagne de Sinaï, et dit:

Lévitique 25:2 Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne, la terre se reposera : ce sera un sabbat en l'honneur de l'Éternel.

Lévitique 25:3 Pendant six années tu ensemenceras ton champ, pendant six années tu tailleras ta vigne ; et tu en recueilleras le produit.

Lévitique 25:4 Mais la septième année sera un sabbat, un temps de repos pour la terre, un sabbat en l'honneur de l'Éternel : tu n'ensemenceras point ton champ, et tu ne tailleras point ta vigne.

Lévitique 25:5 Tu ne moissonneras point ce qui proviendra des grains tombés de ta moisson, et tu ne vendangeras point les raisins de ta vigne non taillée : ce sera une année de repos pour la terre.

Lévitique 25:6 Ce que produira la terre pendant son sabbat vous servira de nourriture, à toi, à ton serviteur et à ta servante, à ton mercenaire et à l'étranger qui demeurent avec toi,

Lévitique 25:7 à ton bétail et aux animaux qui sont dans ton pays ; tout son produit servira de nourriture.

Lévitique 25:8 Tu compteras sept sabbats d'années, sept fois sept années, et les jours de ces sept sabbats d'années feront quarante-neuf ans.

Lévitique 25:9 Le dixième jour du septième mois, tu feras retentir les sons éclatants de la trompette ; le jour des expiations, vous sonnerez de la trompette dans tout votre pays.

Lévitique 25:10 Et vous sanctifierez la cinquantième année, vous publierez la liberté dans le pays pour tous ses habitants : ce sera pour vous le jubilé ; chacun de vous retournera dans sa propriété, et chacun de vous retournera dans sa famille.

Lévitique 25:11 La cinquantième année sera pour vous le jubilé : vous ne sèmerez point, vous ne moissonnerez point ce que les champs produiront d'eux-mêmes, et vous ne vendangerez point la vigne non taillée.

Voici les responsabilités concernant la propriété de la terre.

Lévitique 25:23 Les terres ne se vendront point à perpétuité ; car le pays est à moi, car vous êtes chez moi comme étrangers et comme habitants.

Lévitique 25:24 Dans tout le pays dont vous aurez la possession, vous établirez le droit de rachat pour les terres.

Lévitique 25:25 Si ton frère devient pauvre et vend une portion de sa propriété, celui qui a le droit de rachat, son plus proche parent, viendra et rachètera ce qu'a vendu son frère.

Lévitique 25:26 Si un homme n'a personne qui ait le droit de rachat, et qu'il se procure lui-même de quoi faire son rachat,

Lévitique 25:27 il comptera les années depuis la vente, restituera le surplus à l'acquéreur, et retournera dans sa propriété.

Lévitique 25:28 S'il ne trouve pas de quoi lui faire cette restitution, ce qu'il a vendu restera entre les mains de l'acquéreur jusqu'à l'année du jubilé ; au jubilé, il retournera dans sa propriété, et l'acquéreur en sortira.

Un lopin de terre à l'extérieur d'une cité "murée" ne doit pas être conservé à perpétuité. Il y a aussi des limitations sur la structure de la propriété foncière; celles-ci varient avec les responsabilités. (Lev. 25:29-34)

La distinction des villes murées et non murées détermine la décision quant à la capacité de rachat et de faire partie de la restauration du jubilé. Seulement les maisons des villes murées peuvent être vendues à perpétuité. Les villes des sacrificateurs et les villes de refuge ne peuvent pas être vendues à perpétuité, mais peuvent être rachetées à tout moment par les prêtres. Aucun système de terre à l'extérieur d'une ville murée, ou de villages de campagne ou de villes non murées ne peut être enlevé du système de jubilé. Cette distinction revient à la loi quant à la restauration et la restitution et la propriété. Une personne dans une cité vendant à perpétuité peut racheter sa propriété durant l'année de vente. Autrement, elle devient une propriété à perpétuité. Aucune autre propriété immobilière ne peut être vendue à perpétuité.

Quand la nation est établie, les droits des gens à leur héritage sont déterminés par bornes et arpentage. Le déplacement d'une borne est un vol.

Deutéronome 19:14 Tu ne reculeras point les bornes de ton prochain, posées par tes ancêtres, dans l'héritage que tu auras au pays dont l'Éternel, ton Dieu, te donne la possession.

Le déplacement de bornes de repère et l'entrée non-autorisée dans les champs des orphelins est un vol, ou l'indication d'une intention de voler. Yehovah défendra l'orphelin; mais les magistrats ont la responsabilité de s'occuper de telle action selon la loi.

Les gens subissent des temps durs et en souffrent. Il y a plusieurs parties de la loi qui exigent que nous protégiions l'individu. La négligence de nos responsabilités les uns envers les autres est aussi une forme de vol.

Lévitique 25:35 Si ton frère devient pauvre, et que sa main fléchisse près de toi, tu le soutiendras ; tu feras de même pour celui qui est étranger et qui demeure dans le pays, afin qu'il vive avec toi.

Lévitique 25:36 Tu ne tireras de lui ni intérêt ni usure, tu craindras ton Dieu, et ton frère vivra avec toi.

Lévitique 25:37 Tu ne lui prêteras point ton argent à intérêt, et tu ne lui prêteras point tes vivres à usure.

Lévitique 25:38 Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte, pour vous donner le pays de Canaan, pour être votre Dieu.

Lévitique 25:39 Si ton frère devient pauvre près de toi, et qu'il se vende à toi, tu ne lui imposeras point le travail d'un esclave.

Lévitique 25:40 Il sera chez toi comme un mercenaire, comme celui qui y demeure ; il sera à ton service jusqu'à l'année du jubilé.

Lévitique 25:41 Il sortira alors de chez toi, lui et ses enfants avec lui, et il retournera dans sa famille, dans la propriété de ses pères.

Lévitique 25:42 Car ce sont mes serviteurs, que j'ai fait sortir du pays d'Égypte ; ils ne seront point vendus comme on vend des esclaves.

Lévitique 25:43 Tu ne domineras point sur lui avec dureté, et tu craindras ton Dieu.

Aucune personne dans la nation ne peut être forcée à l'esclavage ou être forcée de servir à l'excès. Cela a un effet majeur maintenant que les Païens ont été inclus dans le Royaume de Dieu.

La négligence de compter justement le temps et le travail des gens d'Israël est un vol. Ainsi, il y a une nécessité de justice dans le secteur de la loi industrielle et du travail qui découle de ces commandements. Dieu et non un homme, est propriétaire d'Israël. Ainsi, tout Israël, autant natif que converti des Païens, est la possession du seigneur et ne sont pas des esclaves. Ils ne peuvent être vendus non plus comme esclaves par n'importe quelle personne dans la nation ou de la nation.

Cette loi sera rétablie en Israël et le système de Jubilé sera rétabli selon la parole de Yehovah qu'Il a dite à travers Son serviteur Jérémie (Jer. 32:6-44).

Nous ne devons pas négliger les offrandes à Yehovah (Nombres 15:1-12). Si nous avons manqué par ignorance, alors l'expiation doit être faite (Nombres 15:17-28). Cependant, personne ne peut racheter son frère, mais seulement Christ le peut (Ps. 49:6-7).

Dettes et relâche

Associée au maintien de l'interdiction de l'intérêt est la libération de toute dette durant l'année sabbatique.

Le système entier est conçu pour libérer les individus de toute dette et de la servitude tous les sept ans. Le refus d'observer cette loi est effectué dans le péché et sape la liberté des individus et de la nation dans la Loi de Dieu. Le désir de demeurer dans l'esclavage est une conséquence du péché qui affecte les individus dans le système.

Nous ne devons pas opprimer aucun des étrangers, ni les veuves, ni les orphelins. Sinon, Yehovah entendra leur cri et rendra veuves les femmes des oppresseurs et orphelins leurs enfants par la guerre (Ex. 22 : 21-24; 23:9). Nous ne provoquerons pas l'étranger mais il vivra parmi nous et nous l'aimerons comme l'un des nôtres car nous étions des étrangers aussi en Égypte (Lévitique 19:33, 34). L'étranger fera aussi une expiation avec nous (Lévitique 16:29) sinon il sera retranché (Lévitique 17:8,9). Les étrangers seront inscrits dans l'armée d'Israël, car ils ont été achetés pour un prix par le Messie et le salut vient maintenant des Païens. Ainsi, leur place est conditionnelle, mais ne peut pas leur être volée. Cependant, ils doivent faire partie de la nation et du système (Lévitique 22:10,11,15,18). Leurs abominations sont interdites parmi nous, mais nous devons les aimer

comme nous-mêmes (Lévitique 18:26; Deut. 10:17-22). Si toute veuve ou tout orphelin est affligé de quelque façon, Yehovah les entendra (Ex. 22:23).

L'intérêt

Une des catégories de ceux qui sont spécifiés comme étant dans la congrégation de Yehovah est la personne qui ne place pas son argent à intérêt ou en prime contre l'innocent (Ps. 15:5).

Psaumes 15:5 Il n'exige point d'intérêt de son argent, Et il n'accepte point de don contre l'innocent. Celui qui se conduit ainsi ne chancelle jamais.

Il découle alors que l'intérêt, ou le prêt d'argent avec intérêt sont non seulement interdits, mais empêche un individu d'entrer dans le Royaume de Dieu.

Proverbes 28:8 Celui qui augmente ses biens par l'intérêt et l'usure Les amasse pour celui qui a pitié des pauvres.

Jérémie voit l'intérêt comme une source de malédiction.

Jérémie 15:10 Malheur à moi, ma mère, de ce que tu m'as fait naître Homme de dispute et de querelle pour tout le pays ! Je n'emprunte ni ne prête, Et cependant tous me maudissent.

Yehovah condamne la cité qui pêche.

Ezéchiél 22:12 Chez toi, l'on reçoit des présents pour répandre le sang : tu exiges un intérêt et une usure, tu dépouilles ton prochain par la violence, et moi, tu m'oublies, dit le Seigneur, l'Eternel.

Yehovah parle de ces distinctions aussi dans Ezéchiél 18:3-20. L'âme qui pêche, elle mourra sûrement . L'intérêt est mentionné spécifiquement ici comme étant une disqualification de la personne à la vie éternelle (Ezéchiél 18:8,13). Le concept d'intérêt est relié au profit aussi et donc cela est interdit de prêter avec intérêt. Il disqualifie les élus de la première résurrection car c'est un vol.

Au temps d'Ezra et Néhémie, les gens étaient forcés d'hypothéquer leurs terres et leurs maisons pour acheter du maïs durant la restauration. Néhémie a forcé les gens à retourner les terres à leurs propriétaires légitimes qu'ils avaient prises et reprises en possession, parce que le prêt de l'argent avec intérêt et particulièrement en hypothèque, est un vol et ne

sera pas permis dans le Royaume de Dieu. L'intérêt ou le prêt d'argent avec intérêt sont contre la Loi de Dieu et doivent cesser.

Néhémie 5:1 Il s'éleva de la part des gens du peuple et de leurs femmes de grandes plaintes contre leurs frères les Juifs.

Néhémie 5:2 Les uns disaient : Nous, nos fils et nos filles, nous sommes nombreux ; qu'on nous donne du blé, afin que nous mangions et que nous vivions.

Néhémie 5:3 D'autres disaient : Nous engageons nos champs, nos vignes, et nos maisons, pour avoir du blé pendant la famine.

Néhémie 5:4 D'autres disaient : Nous avons emprunté de l'argent sur nos champs et nos vignes pour le tribut du roi.

Néhémie 5:5 Et pourtant notre chair est comme la chair de nos frères, nos enfants sont comme leurs enfants ; et voici, nous soumettons à la servitude nos fils et nos filles, et plusieurs de nos filles y sont déjà réduites ; nous sommes sans force, et nos champs et nos vignes sont à d'autres.

Néhémie 5:6 Je fus très irrité lorsque j'entendis leurs plaintes et ces paroles-là.

Néhémie 5:7 Je résolus de faire des réprimandes aux grands et aux magistrats, et je leur dis : Quoi ! vous prêtez à intérêt à vos frères ! Et je rassemblai autour d'eux une grande foule,

Néhémie 5:8 et je leur dis : Nous avons racheté selon notre pouvoir nos frères les Juifs vendus aux nations ; et vous vendriez vous-mêmes vos frères, et c'est à nous qu'ils seraient vendus ! Ils se turent, ne trouvant rien à répondre.

Néhémie 5:9 Puis je dis : Ce que vous faites n'est pas bien. Ne devriez-vous pas marcher dans la crainte de notre Dieu, pour n'être pas insultés par les nations nos ennemies ?

Néhémie 5:10 Moi aussi, et mes frères et mes serviteurs, nous leur avons prêté de l'argent et du blé. Abandonnons ce qu'ils nous doivent !

Néhémie 5:11 Rendez-leur donc aujourd'hui leurs champs, leurs vignes, leurs oliviers et leurs maisons, et le centième de l'argent, du blé, du moût et de l'huile que vous avez exigé d'eux comme intérêt.

Néhémie 5:12 Ils répondirent : Nous les rendrons, et nous ne leur demanderons rien, nous ferons ce que tu dis. Alors j'appelai les sacrificateurs, devant lesquels je les fis jurer de tenir parole.

Néhémie 5:13 Et je secouai mon manteau, en disant: Que Dieu secoue de la même manière hors de sa maison et de ses biens tout homme qui n'aura point tenu parole, et qu'ainsi cet homme soit secoué et laissé à vide ! Toute l'assemblée dit : Amen ! On célébra l'Eternel. Et le peuple tint parole.

La loi est claire : l'argent ne doit pas être prêté avec intérêt. Cet intérêt ne doit pas prendre aucune forme quelconque d'argent ou d'aliments, ou d'actifs de quelque forme.

Exode 22:25 Si tu prêtes de l'argent à mon peuple, au pauvre qui est avec toi, tu ne seras point à son égard comme un créancier, tu n'exigeras de lui point d'intérêt.

Deutéronome 23:19 Tu n'exigeras de ton frère aucun intérêt ni pour argent, ni pour vivres, ni pour rien de ce qui se prête à intérêt.

Deutéronome 23:20 Tu pourras tirer un intérêt de l'étranger, mais tu n'en tireras point de ton frère, afin que l'Eternel, ton Dieu, te bénisse dans tout ce que tu entreprendras au pays dont tu vas entrer en possession.

Personne ne peut prêter avec intérêt à un autre dans la nation. Toutes les nations sont maintenant sujettes au Royaume de Dieu. Tous les gens des nations sont nos frères, soit d'Israël physique ou spirituel par la foi.

Juda ne doit pas prêter à Ephraïm ; ni Ephraïm ne doit prêter à Manassé. Il n'y aura aucun système de prêt d'argent avec intérêt dans le système millénaire de Dieu. Le prêt sera entre les nations pour les buts de commerce et d'aide.

Le commentaire de Christ dans Matthieu 25:27 et Luc 19:23 ne doit pas être interprété comme la confirmation d'exiger de l'intérêt. La pratique d'exiger un intérêt et un profit par intérêt est clairement interdite par Yehovah dans la loi et les prophètes. Christ posait une question rhétorique. La réponse était destinée à celui qui pensait que le propriétaire était un homme dur et donc, il avait alors enterré le talent. Christ a alors dit qu'il était un serviteur mauvais et paresseux; il aurait dû remettre l'argent aux échangeurs. Christ pourrait alors recevoir son propre argent avec intérêt. Cependant, cette pratique est condamnée par Dieu. Les commentaires sont allégoriques et concernent le Royaume de Dieu et n'ont aucun rapport avec l'argent.

Le prêt d'argent avec intérêt est une pratique que Dieu condamne chez les gens qui le font. Pour l'argent, les gens peuvent charger des honoraires d'un service et pas plus. Lorsqu'un montant est impliqué par voie de l'intérêt (c'est-à-dire un vol), il doit être remboursé conformément aux lois visant le

vol comme étant une infraction du huitième commandement. Sous le règne de Messie, toute personne prêtant une somme et recevant de l'argent par le moyen d'intérêt, sera amenée devant le juge et forcée de rembourser selon les pénalités associées au vol et au gain malhonnête.

Plantes et animaux

Le bétail appartient au seigneur mais les bêtes peuvent être utilisées par l'homme. Le système en opération est conçu pour protéger contre les dommages. Le vol est perpétré par une retenue, comme nous l'avons vu. Ce système s'étend de Yehovah jusqu'au sacerdoce, à l'humanité et à toute la création incluant les animaux. Il est écrit : Vous ne musellerez pas le boeuf tandis qu'il travaille le grain. Dieu s'occupe-t-il seulement des boeufs ? (Comparer. Deut. 25:4; 1Cor. 9:9; 1Timothée 5:18).

Celui qui ne pourvoit pas aux siens et particulièrement à ceux de sa propre maison, nie la foi et est pire qu'un infidèle (1Timothée 5:8). Une telle négligence est un vol.

Vol par rapport aux lois alimentaires

Les lois alimentaires sont mises en place pour la santé des individus. Elles maintiennent la chaîne d'alimentation et le bon soin de l'environnement.

Manger des aliments impurs est non seulement imprudent en termes de santé mais aussi, c'est un vol de la structure que Yehovah a prescrite pour ce système. Il n'y a absolument aucun doute au fondement scientifique et à la validité des lois alimentaires. Les animaux purs mangent à partir d'une chaîne alimentaire que nous sommes instruits de préserver. La détérioration de la planète est le résultat direct de notre vol de Yehovah et de Sa création par la consommation d'aliments qui ne nous sont pas permis de consommer.

Responsabilités quant à la création.

Il y a une série de lois touchant ce que nous pouvons tuer et ce que nous ne pouvons pas tuer par rapport à l'environnement. Les lois quant à ce qui peut être tué et ce qui ne peut pas, comme ceux touchant les animaux et les oiseaux et leurs jeunes, sont couvertes dans le 6^{ème} commandement. Ne pas observer les restrictions quant à la nature et ses rejetons, les sabbats et la conservation à long terme de l'environnement est un vol et doit être puni par la captivité. La terre aura ses sabbats malgré l'homme. (Lev. 26:34)

Dommmages aux Personnes et à la Propriété

Actions négligentes

Exode 21:18 Si des hommes se querellent, et que l'un d'eux frappe l'autre avec une pierre ou avec le poing, sans causer sa mort, mais en l'obligeant à garder le lit,

Exode 21:19 celui qui aura frappé ne sera point puni, dans le cas où l'autre viendrait à se lever et à se promener dehors avec son bâton. Seulement, il le dédommagera de son interruption de travail, et il le fera soigner jusqu'à sa guérison.

Quand les dommages résultent de deux individus irresponsables et que la mort n'en résulte pas, la restauration de la santé et le temps perdu doivent être indemnisés.

Les dommages négligents de tierces personnes doivent être compensés selon les dommages tel que décidé par les juges (Ex. 21:22). Le paiement pour des dommages causés par des animaux ou des actions par un tiers est couvert dans Exode 21:28-33. Le paiement pour la perte négligente de vie est tel que décidé par les juges et peut aboutir à la peine capitale.

Dommmages causés par personnes malveillantes

Les dommages malicieux se rapportent à diverses catégories. Ils arrivent aux épouses (Deut. 22:13) et aux femmes qui ne sont pas fiancées (Deut. 22:28-29).

L'enlèvement est punissable par la peine capitale (Ex. 21:16).

La violence et le vol ne doivent pas être infligés à aucun homme par ceux en autorité (Luc 3:14; comparer. Ésa. 17:14). Un vol contre ses parents est un vol apparenté à celui d'un destructeur (Prov. 28:24).

Les dommages de propriété par négligence

Où les dommages arrivent par négligence, la chose doit être remise à neuf. Nous devrions essayer d'aller plus loin et de la rendre meilleure qu'elle était. De même, si nous sommes contraints de servir, on devrait rendre ce service volontairement (comparer. Matt. 5:41; 27:32; Marc 15:21).

Dommmages de propriété par malice

Deutéronome 23:24 Si tu entres dans la vigne de ton prochain, tu pourras à ton gré manger des raisins et t'en rassasier ; mais tu n'en mettras point dans ton vase.

Deutéronome 23:25 Si tu entres dans les blés de ton prochain, tu pourras cueillir des épis avec la main, mais tu n'agiteras point la faucille sur les blés de ton prochain.

Personne ne peut être empêché de manger le grain au champs s'il a faim. Cependant, aucun dommage ne doit être fait et aucune récolte n'est permise. Si du dommage ou une récolte sont faits, ils seront traités comme un vol ou des dommages.

Dommmages par retenue, fraternisation, fraude ou ruse

Les dommages par trouvaille ou la retenue de propriété, ou de la fraternisation, ou la fraude, ou la ruse sont traités comme un vol.

Lévitique 6:1 L'Éternel parla à Moïse, et dit:

Lévitique 6:2 (5-21) Lorsque quelqu'un péchera et commettra une infidélité envers l'Éternel, en mentant à son prochain au sujet d'un dépôt, d'un objet confié à sa garde, d'une chose volée ou soustraite par fraude,

Lévitique 6:3 en niant d'avoir trouvé une chose perdue, ou en faisant un faux serment sur une chose quelconque de nature à constituer un péché ;

Lévitique 6:4 lorsqu'il péchera ainsi et se rendra coupable, il restituera la chose qu'il a volée ou soustraite par fraude, la chose qui lui avait été confiée en dépôt, la chose perdue qu'il a trouvée,

Lévitique 6:5 ou la chose quelconque sur laquelle il a fait un faux serment. Il la restituera en son entier, y ajoutera un cinquième, et la remettra à son propriétaire, le jour même où il offrira son sacrifice de culpabilité.

La question de voler par fraternisation s'apparente au vol par la position de confiance. La loi a un certain nombre d'aspects qui traitent avec de tels cas de vol. Dans tous les cas ci-dessus, la propriété doit être rétablie et un cinquième de plus doit y être ajouté. C'est en plus du coût de l'offrande au prêtre.

Vol commun

La catégorie première et primaire sous le huitième commandement est le vol commun. Comme nous le verrons, il y a plusieurs formes de vol. Les deux premières formes de vol ont été exprimées comme commandements en leur propre droit, à savoir le vol de la vie selon le sixième commandement et le vol de famille selon le septième commandement. Le huitième commandement concerne simplement les formes moindres du concept de propriété, à savoir les biens personnels et réels. Le dixième commandement inclut la femme avec les biens personnels et réels qui ne doivent pas être convoités.

Le vol a deux caractéristiques. Le vol de nourriture est une condamnation tant sur la famille que sur la société. C'est néanmoins un vol et il est remboursé selon un certain nombre de façons, dont non pas la moindre est le dommage à sa réputation.

Proverbes 6:30 On ne tient pas pour innocent le voleur qui dérobe Pour satisfaire son appétit, quand il a faim ;

Proverbes 6:31 Si on le trouve, il fera une restitution au septuple, Il donnera tout ce qu'il a dans sa maison. (Comparer. Prov. 13:11)

Dieu donne la richesse et ainsi aucun homme ne devrait être abandonné dans la faim.

Deutéronome 8:17 Garde-toi de dire en ton cœur : Ma force et la puissance de ma main m'ont acquis ces richesses.

Deutéronome 8:18 Souviens-toi de l'Éternel, ton Dieu, car c'est lui qui te donnera de la force pour les acquérir, afin de confirmer, comme il le fait aujourd'hui, son alliance qu'il a jurée à tes pères.

La réadaptation est le rôle de la société en s'occupant des voleurs (Ephésiens. 4:28).

Il y a une autre catégorie de vol qui consiste à voler une chose trouvée. Aucune personne ne doit conserver la propriété d'un autre, même de son ennemi, comme nous avons vu dans les textes (Ex. 23:4-5; Deut. 22:1-4).

Rien ne doit être volé par autorité ou par favoritisme.

Ezéchiel 46:18 Le prince ne prendra rien de l'héritage du peuple, il ne le dépouillera pas de ses possessions ; ce qu'il donnera en héritage à ses fils, il le

prendra sur ce qu'il possède, afin que nul parmi mon peuple ne soit éloigné de sa possession.

L'acquisition doit être faite selon des termes justes et ne pas contrecarrer le système de jubilé, ou faire acception de personnes (comparer aussi Prov. 28:19).

Rien ne doit être volé par inégalité dans la loi.

Nombres 15:13 Tout indigène fera ces choses ainsi, lorsqu'il offrira un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à l'Eternel.

Nombres 15:14 Si un étranger séjournant chez vous, ou se trouvant à l'avenir au milieu de vous, offre un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à l'Eternel, il l'offrira de la même manière que vous.

Nombres 15:15 Il y aura une seule loi pour toute l'assemblée, pour vous et pour l'étranger en séjour au milieu de vous ; ce sera une loi perpétuelle parmi vos descendants : il en sera de l'étranger comme de vous, devant l'Eternel.

Nombres 15:16 Il y aura une seule loi et une seule ordonnance pour vous et pour l'étranger en séjour parmi vous.

De même, il y a une loi pour l'expiation.

Nombres 15:29 Pour l'indigène parmi les enfants d'Israël et pour l'étranger en séjour au milieu d'eux, il y aura pour vous une même loi, quand on péchera involontairement.

Nombres 15:30 Mais si quelqu'un, indigène ou étranger, agit la main levée, il outrage l'Eternel ; celui-là sera retranché du milieu de son peuple.

Nombres 15:31 Il a méprisé la parole de l'Eternel, et il a violé son commandement : celui-là sera retranché, il portera la peine de son iniquité. (Comparer. Deut. 28:63).

Le vol par acception de personnes est interdit (comparer. Prov. 18:5, 11).

Deutéronome 1:17 Vous n'aurez point égard à l'apparence des personnes dans vos jugements ; vous écouterez le petit comme le grand ; vous ne craignez aucun homme, car c'est Dieu qui rend la justice. Et lorsque vous trouverez une cause trop difficile, vous la porterez devant moi, pour que je l'entende. (Comparer. Deut. 1:11-18).

De même, il ne doit y avoir acception de personnes dans l'héritage. C'est aussi un vol car les biens des pères appartiennent dans la tribu selon le jubilé et non pas par faveur.

Deutéronome 21:15 Si un homme, qui a deux femmes, aime l'une et n'aime pas l'autre, et s'il en a des fils dont le premier-né soit de la femme qu'il n'aime pas,

Deutéronome 21:16 il ne pourra point, quand il partagera son bien entre ses fils, reconnaître comme premier-né le fils de celle qu'il aime, à la place du fils de celle qu'il n'aime pas, et qui est le premier-né.

Deutéronome 21:17 Mais il reconnaîtra pour premier-né le fils de celle qu'il n'aime pas, et lui donnera sur son bien une portion double ; car ce fils est les prémices de sa vigueur, le droit d'aînesse lui appartient.

Les droits du premier né d'Israël et parmi les Patriarches pouvaient être perdus dû au péché, comme nous avons vu par exemple avec Ruben. Cette activité a confirmé la capacité des élus de perdre leur postes à cause du péché. Les droits du premier né sont basés sur la capacité de remplir leur responsabilité dans la famille.

Poids et mesures injustes

Les mêmes normes doivent être utilisées dans la maison ou en affaires car c'est un vol d'utiliser de faux poids et mesures.

Lévitique 19:35 Vous ne commettrez point d'iniquité ni dans les jugements, ni dans les mesures de dimension, ni dans les poids, ni dans les mesures de capacité.

Lévitique 19:36 Vous aurez des balances justes, des poids justes, des épha justes et des hin justes. Je suis l'Éternel, votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte.

Lévitique 19:37 Vous observerez toutes mes lois et toutes mes ordonnances, et vous les mettrez en pratique. Je suis l'Éternel.

Nous devons faire tous les efforts pour prolonger la vie, comme avec le cinquième commandement, car ceci représente la justice et l'oeuvre de Yehovah (comparer. Mic. 6:10-11; Prov. 11:1; 16:11; 20:10, 23).

Deutéronome 25:13 Tu n'auras point dans ton sac deux sortes de poids, un gros et un petit.

Deutéronome 25:14 Tu n'auras point dans ta maison deux sortes d'épha, un grand et un petit.

Deutéronome 25:15 Tu auras un poids exact et juste, tu auras un épha exact et juste, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Eternel, ton Dieu, te donne.

Deutéronome 25:16 Car quiconque fait ces choses, quiconque commet une iniquité, est en abomination à l'Eternel, ton Dieu.

Les normes des poids et mesures sont mentionnés par le prophète Ezéchiel.

Ezéchiel 45:9 Ainsi parle le Seigneur, l'Eternel : Assez, princes d'Israël ! cessez la violence et les rapines, pratiquez la droiture et la justice, délivrez mon peuple de vos exactions, dit le Seigneur, l'Eternel.

Ezéchiel 45:10 Ayez des balances justes, un épha juste, et un bath juste.

Ezéchiel 45:11 L'épha et le bath auront la même mesure: le bath contiendra la dixième partie d'un homer, et l'épha la dixième partie d'un homer ; leur mesure sera réglée d'après le homer.

Ezéchiel 45:12 Le sicle sera de vingt guéras. La mine aura chez vous vingt sicles, vingt-cinq sicles, quinze sicles.

La plupart des personnes ne sont pas conscientes que la calomnie et la malice sont un vol et causent des dommages à la personne. Les gens n'hésitent pas à répéter des calomnies sur les autres et habituellement parce qu'ils ont favorisé une certaine partie plus que l'autre. Au cours du temps, les fausses religions ont été la source de plus de calomnies et de malice que toute autre activité. Lorsque les gens ne peuvent pas réfuter les arguments, ils recourent à la calomnie et lorsqu'ils le peuvent, ils assassinent.

Il est contraire à la loi de Yehovah de retenir les salaires, ou la propriété des pauvres telle que des vêtements et la literie. La fraude est également interdite.

Exode 22:26 Si tu prends en gage le vêtement de ton prochain, tu le lui rendras avant le coucher du soleil ;

Exode 22:27 car c'est sa seule couverture, c'est le vêtement dont il s'enveloppe le corps : dans quoi coucherait-il ? S'il crie à moi, je l'entendrai, car je suis miséricordieux.

Lévitique 19:13 Tu n'opprimeras point ton prochain, et tu ne raviras rien par violence. Tu ne retiendras point jusqu'au lendemain le salaire du mercenaire.

Deutéronome 24:14 Tu n'opprimeras point le mercenaire, pauvre et indigent, qu'il soit l'un de tes frères, ou l'un des étrangers demeurant dans ton pays, dans tes portes.

Deutéronome 24:15 Tu lui donneras le salaire de sa journée avant le coucher du soleil ; car il est pauvre, et il lui tarde de le recevoir. Sans cela, il crierait à l'Éternel contre toi, et tu te chargerais d'un péché.

Le paiement de travail journalier doit être payé le même jour. Il est illégal de retenir le salaire pour un travail journalier jusqu'au lendemain. Seulement l'emploi par contrat peut être fait sur une base hebdomadaire ou mensuelle.

Ces articles de loi sont des déclarations claires et simples. Ils vont au coeur de la loi visant l'amour du prochain. Jacques, le frère du Messie, a beaucoup à dire à ce sujet.

Jacques 5:1 A vous maintenant, riches ! Pleurez et gémissiez, à cause des malheurs qui viendront sur vous.

Jacques 5:2 Vos richesses sont pourries, et vos vêtements sont rongés par les teignes.

Jacques 5:3 Votre or et votre argent sont rouillés ; et leur rouille s'élèvera en témoignage contre vous, et dévorera vos chairs comme un feu. Vous avez amassé des trésors dans les derniers jours !

Jacques 5:4 Voici, le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs, et dont vous les avez frustrés, crie, et les cris des moissonneurs sont parvenus jusqu'aux oreilles du Seigneur des armées.

Jacques 5:5 Vous avez vécu sur la terre dans les voluptés et dans les délices, vous avez rassasié vos cœurs au jour du carnage.

Jacques 5:6 Vous avez condamné, vous avez tué le juste, qui ne vous a pas résisté.

Le même thème est trouvé avec Paul.

1Timothée 5:18 Car l'Écriture dit : Tu n'emmu-selleras point le bœuf quand il foule le grain. Et l'ouvrier mérite son salaire. (Comparer. Romains 13:7).

Yehovah a parlé aussi à travers Jérémie :

Jérémie 22:13 Malheur à celui qui bâtit sa maison par l'injustice, Et ses chambres par l'iniquité ; Qui fait travailler son prochain sans le payer, Sans lui donner son salaire ;

Yehovah agira pour contrer cet abus de pouvoir.

Malachie 3:5 Je m'approcherai de vous pour le jugement, Et je me hâterai de témoigner contre les enchanteurs et les adultères, Contre ceux qui jurent faussement, Contre ceux qui retiennent le salaire du mercenaire, Qui oppriment la veuve et l'orphelin, Qui font tort à l'étranger, et ne me craignent pas, Dit l'Eternel des armées.

Le Messie nous a parlé de notre salaire qui est le même pour tous, à savoir, le salut. Ceux qui oppriment les travailleurs et retiennent les salaires injustement ne seront pas admis dans le Royaume de Dieu (comparer. Matt. 20:1-16).

L'acceptation de cadeaux par ceux en position de jugement pervertit le sage et crée l'injustice (Ex. 23:8; lev. 19:15; Deut. 16:18-20). Yehovah récompensera selon la justice qui est dispensée (Ps. 137:8).

Toute injustice en est une contre la partie à laquelle l'injustice est faite.

Yehovah relèvera et rétablira les enfants de Son peuple.

Joël 3:6 Vous avez vendu les enfants de Juda et de Jérusalem aux enfants de Javan, Afin de les éloigner de leur territoire.

Joël 3:7 Voici, je les ferai revenir du lieu où vous les avez vendus, Et je ferai retomber votre vengeance sur vos têtes.

Joël 3:8 Je vendrai vos fils et vos filles aux enfants de Juda, Et ils les vendront aux Sabéens, nation lointaine ; Car l'Eternel a parlé.

Toutes les questions de jugement doivent être réglées en justice, premièrement dans la foi et deuxièmement dans la nation (Matt. 18:7; 1Cor. 6:1-8). L'échec d'agir en justice dans la foi est une iniquité et un vol.

Nous ne devons rien prendre des pauvres comme gage de sécurité de notre prêt qui nuit à leur bien-être, leur qualité de la vie, ou leur santé, ou leur sécurité ou leur gagne-pain.

Deutéronome 24:6 On ne prendra point pour gage les deux meules, ni la meule de dessus ; car ce serait prendre pour gage la vie même.

Deutéronome 24:10 Si tu fais à ton prochain un prêt quelconque, tu n'entreras point dans sa maison pour te saisir de son gage ;

Deutéronome 24:11 tu resteras dehors, et celui à qui tu fais le prêt t'apportera le gage dehors.

Deutéronome 24:12 Si cet homme est pauvre, tu ne te coucheras point, en retenant son gage ;

Deutéronome 24:13 tu le lui rendras au coucher du soleil, afin qu'il couche dans son vêtement et qu'il te bénisse ; et cela te sera imputé à justice devant l'Éternel, ton Dieu.

Deutéronome 24:14 Tu n'opprimeras point le mercenaire, pauvre et indigent, qu'il soit l'un de tes frères, ou l'un des étrangers demeurant dans ton pays, dans tes portes.

Ici, nous réitérons le prompt paiement du serviteur embauché et le commande-ment de ne pas l'opprimer.

L'esprit de la loi vise à s'occuper des pauvres, plutôt que simplement s'abstenir de les opprimer.

L'esprit de la loi montre comment Dieu condamne les gens qui s'abstiennent de faire du commerce les jours de Nouvelles Lunes et de sabbats, seulement pour commercialiser leurs frères aussitôt que la Nouvelle Lune ou le sabbat sont finis. Il en est ainsi en ces jours de la fin.

Amos 8:1 Le Seigneur, l'Éternel, m'envoya cette vision. Voici, c'était une corbeille de fruits.

Amos 8:2 Il dit : Que vois-tu, Amos ? Je répondis : Une corbeille de fruits. Et l'Éternel me dit : La fin est venue pour mon peuple d'Israël ; Je ne lui pardonnerai plus.

Amos 8:3 En ce jour-là, les chants du palais seront des gémissements, Dit le Seigneur, l'Éternel ; On jettera partout en silence une multitude de cadavres.

Amos 8:4 Ecoutez ceci, vous qui dévorez l'indigent, Et qui ruinez les malheureux du pays !

Amos 8:5 Vous dites : Quand la nouvelle lune sera-t-elle passée, Afin que nous vendions du blé ? Quand finira le sabbat, afin que nous ouvrions les greniers ? Nous diminuerons l'épha, nous augmenterons le prix, Nous falsifierons les balances pour tromper ;

Amos 8:6 Puis nous achèterons les misérables pour de l'argent, Et le pauvre pour une paire de souliers, Et nous vendrons la criblure du froment.

Amos 8:7 L'Eternel l'a juré par la gloire de Jacob : Je n'oublierai jamais aucune de leurs œuvres.

Amos 8:8 Le pays, à cause d'elles, ne sera-t-il pas ébranlé, Et tous ses habitants ne seront-ils pas dans le deuil ? Le pays montera tout entier comme le fleuve, Il se soulèvera et s'affaissera comme le fleuve d'Egypte. (Comparer. Neh. 5:1-13)

Selon cette vision, le soin des pauvres est une responsabilité distincte sous la loi.

Luc 6:30 Donne à quiconque te demande, et ne réclame pas ton bien à celui qui s'en empare.

Luc 6:31 Ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux.

Luc 6:32 Si vous aimez ceux qui vous aiment, quel gré vous en saura-t-on ? Les pécheurs aussi aiment ceux qui les aiment.

Luc 6:33 Si vous faites du bien à ceux qui vous font du bien, quel gré vous en saura-t-on ? Les pécheurs aussi agissent de même.

Luc 6:34 Et si vous prêtez à ceux de qui vous espérez recevoir, quel gré vous en saura-t-on ? Les pécheurs aussi prêtent aux pécheurs, afin de recevoir la pareille.

Si les gens ont un besoin, on a une obligation de leur prêter et de ne pas demander le remboursement. De même, les gens qui empruntent ont une obligation de rembourser et de prêter aussi à ceux qui en ont besoin.

Nous devons aimer nos ennemis (Luc 6:35); et protéger les fugitifs (Deut. 23:15-16). Ceux qui n'ont pas opprimé les pauvres, ou n'ont pas pris d'intérêt, vivront (Ezéchiel 18:17; comparer. Job 24:2-10; Prov. 22:22, 23).

Ephésiens 4:28 Que celui qui dérobait ne dérobe plus ; mais plutôt qu'il travaille, en faisant de ses mains ce qui est bien, pour avoir de quoi donner à celui qui est dans le besoin.

Les fautes doivent être pardonnées. Donc, le thème sous-jacent à la loi est le repentir.

Luc 17:4 Et s'il a péché contre toi sept fois dans un jour et que sept fois il revienne à toi, disant : Je me repens, — tu lui pardonneras.

Les péchés par ignorance sont couverts dans les chapitres 4 et 5 de Lévitique. Le but des offrandes était de former un repentir visible et une pénalité dans la situation en question. Christ a payé les pénalités pour les péchés et ceux-ci ne pouvaient pas être entièrement payés par le sang des animaux. Dans les derniers jours, le système sera établi, les sacrifices seront accomplis et les pénalités seront de nouveau mises en application. Ceci ne limite aucunement les activités et le sacrifice de Christ, mais ceci constitue un moyen de pénalité et de repentir visible seulement (comparer. Nombres 15:28). Quand cela est fait, le pécheur sera pardonné.

Pour ceux qui aiment beaucoup, beaucoup est pardonné. Ceux qui aiment peu, peu est pardonné et le fils de Dieu a le pouvoir de pardonner les péchés (Luc 7:47-48). Bénis sont ceux dont les iniquités sont pardonnées et dont les péchés sont couverts. Béni l'homme à qui le seigneur n'imputera pas de péché (Ps. 32:1-2; Romains 4:7-8; Colossiens 2:13).

“La prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera ; et s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné. (Jacques. 5:15). La maladie est ainsi distincte du péché. Ainsi, tout péché est pardonné à cause du nom de Yehovah en Jésus Christ (1Jn. 2:12).

Ainsi, celui qui refuse le pardon suite au repentir, commet un vol et empêche la restauration et vole de la vie de l'individu repentant et de ceux autour de lui.

La prière du seigneur est en partie : “Père, pardonne nous comme nous pardonnons à ceux qui pèchent contre nous.

Le pardon est conditionnel et le refus de pardonner est autant un meurtre que du vol, en infraction aux sixième et au huitième commandements. Cela coupe les individus pharisaïques d'entrer au Royaume de Dieu. Pour eux, c'est un vol de la qualité de vie de ceux autour d'eux et de la condition du pardon de l'homme véritablement repentant. À cause de leur ignorance, ils

n'entrent pas dans le Royaume de Dieu eux-mêmes et ils en empêchent d'autres qui auraient pu autrement entrer.

Le vol de l'épouse d'un homme implique une série de pénalités. Abimélec devait être puni bien qu'il n'ait pas couché avec Sarah, mais qu'il l'ait simplement prise, parce qu'Abraham a dit qu'elle était sa soeur. Bien que cette déclaration était vraie, elle cachait une autre vérité essentielle. Cela a néanmoins placé Abimélec dans une position où autant lui que sa nation, pouvaient avoir été détruits (comparer. 20:3-7 Genèse). Le septième commandement était ainsi en application à ce moment également et était compris par les Païens. Malgré les péchés d'Abraham, il était un prophète et Yehovah a entendu ses prières. Yehovah l'avait choisi, l'avait mis à part et s'occuperait de lui malgré ces péchés. Abraham n'a donc pas été justifié par ses propres actions, mais seulement par la Grâce de Yah (comparer. 20:3-7 Genèse, 14-18).

Nous avons vu que tout vol par trouvaille ou par rétention illégale, ou par enlèvement et par rétention avec malhonnêteté doit être rétabli avec un cinquième de sa valeur ajoutée à l'article et le coût d'une offrande à Dieu à travers le sacerdoce ajouté aussi. Lorsqu'un item est enlevé et tué, ou vendu ou disposé d'une telle façon alors la valeur des articles est payée à un taux beaucoup plus élevé de pénalité. Dans le cas de bétail, le coupable rétablira cinq pour un; ou dans le cas de mouton, il rétablira quatre pour un. S'il est trouvé entre ses mains et encore vivant, il rétablira le double. S'il est attrapé faisant irruption dans la propriété sous la couverture de l'obscurité, il peut être tué sans pénalité d'homicide. S'il est tué après le lever du soleil, alors le tueur doit payer la pénalité.

Le voleur doit faire la pleine restitution, ou être vendu en esclavage pour son vol. Les dommages par négligence par le feu est aussi considéré comme un vol, exigeant la pleine restitution. La perte par rétention de la propriété d'autrui pendant qu'elle était sous garde, requiert le remboursement en double.

Exode 22:1 Si un homme dérobe un bœuf ou un agneau, et qu'il l'égorge ou le vende, il restituera cinq bœufs pour le bœuf et quatre agneaux pour l'agneau.

Exode 22:2 Si le voleur est surpris dérobant avec effraction, et qu'il soit frappé et meure, on ne sera point coupable de meurtre envers lui ;

Exode 22:3 mais si le soleil est levé, on sera coupable de meurtre envers lui. Il fera restitution ; s'il n'a rien, il sera vendu pour son vol ;

Exode 22:4 si ce qu'il a dérobé, bœuf, âne, ou agneau, se trouve encore vivant entre ses mains, il fera une restitution au double.

Exode 22:5 Si un homme fait du dégât dans un champ ou dans une vigne, et qu'il laisse son bétail paître dans le champ d'autrui, il donnera en dédommagement le meilleur produit de son champ et de sa vigne.

Exode 22:6 Si un feu éclate et rencontre des épines, et que du blé en gerbes ou sur pied, ou bien le champ, soit consumé, celui qui a causé l'incendie sera tenu à un dédommagement.

Exode 22:7 Si un homme donne à un autre de l'argent ou des objets à garder, et qu'on les vole dans la maison de ce dernier, le voleur fera une restitution au double, dans le cas où il serait trouvé.

Exode 22:8 Si le voleur ne se trouve pas, le maître de la maison se présentera devant Dieu, pour déclarer qu'il n'a pas mis la main sur le bien de son prochain.

Exode 22:9 Dans toute affaire frauduleuse concernant un bœuf, un âne, un agneau, un vêtement, ou un objet perdu, au sujet duquel on dira : C'est cela ! — la cause des deux parties ira jusqu'à Dieu ; celui que Dieu condamnera fera à son prochain une restitution au double.

Exode 22:10 Si un homme donne à un autre un âne, un bœuf, un agneau, ou un animal quelconque à garder, et que l'animal meure, se casse un membre, ou soit enlevé, sans que personne l'ait vu,

Exode 22:11 le serment au nom de l'Éternel interviendra entre les deux parties, et celui qui a gardé l'animal déclarera qu'il n'a pas mis la main sur le bien de son prochain ; le maître de l'animal acceptera ce serment, et l'autre ne sera point tenu à une restitution.

Exode 22:12 Mais si l'animal a été dérobé chez lui, il sera tenu vis-à-vis de son maître à une restitution.

Exode 22:13 Si l'animal a été déchiré, il le produira en témoignage, et il ne sera point tenu à une restitution pour ce qui a été déchiré.

Exode 22:14 Si un homme emprunte à un autre un animal, et que l'animal se casse un membre ou qu'il meure, en l'absence de son maître, il y aura lieu à restitution.

Exode 22:15 Si le maître est présent, il n'y aura pas lieu à restitution. Si l'animal a été loué, le prix du louage suffira.

Exode 22:16 Si un homme séduit une vierge qui n'est point fiancée, et qu'il couche avec elle, il paiera sa dot et la prendra pour femme.

Exode 22:17 Si le père refuse de la lui accorder, il paiera en argent la valeur de la dot des vierges.

Exode 22:18 Tu ne laisseras point vivre la magicienne.

Exode 22:19 Quiconque couche avec une bête sera puni de mort.

Exode 22:20 Celui qui offre des sacrifices à d'autres dieux qu'à l'Eternel seul sera voué à l'extermination.

Exode 22:21 Tu ne maltraiteras point l'étranger, et tu ne l'opprimeras point ; car vous avez été étrangers dans le pays d'Egypte.

Exode 22:22 Tu n'affligeras point la veuve, ni l'orphelin.

Exode 22:23 Si tu les affliges, et qu'ils viennent à moi, j'entendrai leurs cris ;

Exode 22:24 ma colère s'enflammera, et je vous détruirai par l'épée ; vos femmes deviendront veuves, et vos enfants orphelins.

Exode 22:25 Si tu prêtes de l'argent à mon peuple, au pauvre qui est avec toi, tu ne seras point à son égard comme un créancier, tu n'exigeras de lui point d'intérêt.

Exode 22:26 Si tu prends en gage le vêtement de ton prochain, tu le lui rendras avant le coucher du soleil ;

Exode 22:27 car c'est sa seule couverture, c'est le vêtement dont il s'enveloppe le corps : dans quoi coucherait-il ? S'il crie à moi, je l'entendrai, car je suis miséricordieux.

Exode 22:28 Tu ne maudiras point Dieu, et tu ne maudiras point le prince de ton peuple.

Exode 22:29 Tu ne différeras point de m'offrir les prémices de ta moisson et de ta vendange. Tu me donneras le premier-né de tes fils.

Exode 22:30 Tu me donneras aussi le premier-né de ta vache et de ta brebis ; il restera sept jours avec sa mère ; le huitième jour, tu me le donneras.

Exode 22:31 Vous serez pour moi des hommes saints. Vous ne mangerez point de chair déchirée dans les champs : vous la jetterez aux chiens.

La loi visant la restauration de choses tuées tandis qu'elles sont sous notre garde ou empruntées, se rapporte à la question de la restauration suite à des actes négligents. Ainsi, l'obligation de prendre soin d'une propriété livrée à notre charge est régie par une autre branche de la loi. En termes modernes, l'individu étant responsable de l'article est responsable de sa mort ou des dommages et doit compenser la perte à la personne ayant la propriété originale et vraie. Cependant, s'il était responsable et la chose été endommagée par des bêtes sauvages, il doit prouver le fait. Il sera ensuite absout de la responsabilité vu que cette perte pourrait être arrivée peu importe qui en était responsable.

Le concept entier des dîmes et du rachat est tel que tout ce qui est consacré au seigneur comme animaux purs ne peut pas être racheté, comme cela présage vers les élus comme premiers fruits dans la moisson. Le rachat des dîmes constitue une rétention et doit encourir une pénalité de vingt pour cent ou un cinquième qui est obligatoire dans le cas de rétention de la propriété d'autrui. Car le dîme est la propriété de Dieu.

Procédures et l'ordre juridique

Tous les commandements permettent la capacité de placer sous garde ou sous détention le suspect pendant l'ordre juridique (comparer. Lev. 24:12; Nombres 15:34; 1Kgs 22:27). Aucune décision ne peut être retardée de manière déraisonnable; la justice doit être servie rapidement.

Il doit y avoir des niveaux de juges, afin que toutes les questions puissent être traitées rapidement et au niveau approprié (Ex. 18:12-24). Aucun homme ne doit faire à un autre ce qu'il ne demanderait pas à des hommes de lui faire (Matt. 7:12). La récompense de chaque homme retournera sur sa propre tête (Abdias 15).

L'année sabbatique est une année de relâche et doit être considérée dans tous les ordres juridiques, contrats et dommages. Tous les dommages et les évaluations doivent respecter le jubilé et les sabbats, Aucun jugement ne peut être fait qui va à l'encontre du jubilé.

Restauration par relâche

Nous devons rétablir tous les hommes pour l'année de relâche. Nous ne devons pas faire des esclaves des hommes physiquement ou financièrement en étant à notre servitude ou sous notre dette (comparer. Deut. 15:1-18 ci-dessus).

Dans tout l'héritage que le seigneur nous a donné, les ouvriers de l'église ou le sacerdoce désigné travaillent pour nous et doivent donc être soutenus ou supportés à même les dîmes et les offrandes de la foi. Nous ne devons pas voler de ceux que Dieu a mis à part pour accomplir Son oeuvre.

Deutéronome 18:1 Les sacrificateurs, les Lévites, la tribu entière de Lévi, n'auront ni part ni héritage avec Israël ; ils se nourriront des sacrifices consumés par le feu en l'honneur de l'Eternel et de l'héritage de l'Eternel.

Deutéronome 18:2 Ils n'auront point d'héritage au milieu de leurs frères : l'Eternel sera leur héritage, comme il le leur a dit.

Deutéronome 18:3 Voici quel sera le droit des sacrificateurs sur le peuple, sur ceux qui offriront un sacrifice, un bœuf ou un agneau : on donnera au sacrificateur l'épaule, les mâchoires et l'estomac.

Deutéronome 18:4 Tu lui donneras les prémices de ton blé, de ton moût et de ton huile, et les prémices de la toison de tes brebis ;

Deutéronome 18:5 car c'est lui que l'Eternel, ton Dieu, a choisi entre toutes les tribus, pour qu'il fasse le service au nom de l'Eternel, lui et ses fils, à toujours.

Deutéronome 18:6 Lorsque le Lévite quittera l'une de tes portes, le lieu quelconque où il demeure en Israël, pour se rendre, selon la plénitude de son désir, au lieu que choisira l'Eternel,

Deutéronome 18:7 et qu'il fera le service au nom de l'Eternel, ton Dieu, comme tous ses frères les Lévites qui se tiennent là devant l'Eternel,

Deutéronome 18:8 il recevra pour sa nourriture une portion égale à la leur, et jouira, en outre, des revenus de la vente de son patrimoine.

Les Levites ont été mis à part et maintenant le sacerdoce de Melchisédek est aussi mis à part (comparer. Heb 7:1-8:13).

Le sacerdoce est mis à part pour Dieu, alors que tous les élus sont le sacerdoce choisi de Dieu.

Nombres 8:13 Tu feras tenir les Lévites debout devant Aaron et devant ses fils, et tu les feras tourner de côté et d'autre comme une offrande à l'Eternel.

Nombres 8:14 Tu sépareras les Lévites du milieu des enfants d'Israël ; et les Lévites m'appartiendront.

Nombres 8:15 Après cela, les Lévites viendront faire le service dans la tente d'assignation. C'est ainsi que tu les purifieras, et que tu les feras tourner de côté et d'autre comme une offrande.

Nombres 8:16 Car ils me sont entièrement donnés du milieu des enfants d'Israël : je les ai pris pour moi à la place des premiers-nés, de tous les premiers-nés des enfants d'Israël.

Nombres 8:17 Car tout premier-né des enfants d'Israël m'appartient, tant des hommes que des animaux ; le jour où j'ai frappé tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte, je me les suis consacrés.

Nombres 8:18 Et j'ai pris les Lévites à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël.

Dans toutes les lois des offrandes, nous devons utiliser ce qui est mis à part pour le seigneur d'une façon juste et nous ne devons pas en abuser avant que cela soit offert à Dieu. La rétention contre le premier né est un vol et ainsi tous les élus qui deviendront des rois et des prêtres ne peuvent pas être retenus de Dieu. Ainsi, les animaux imparfaits peuvent être mangés, mais seulement les animaux sans défauts peuvent être mis à part pour Dieu. Cela représente le fait que les élus ont leurs robes rendues blanches dans le sang de l'agneau et sont mis à part pour travailler pour Dieu sous Son Christ (comparer. Deut. 15:19-23 ci-dessus).

Deutéronome 26:1 Lorsque tu seras entré dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne pour héritage, lorsque tu le posséderas et y seras établi,

Deutéronome 26:2 tu prendras des prémices de tous les fruits que tu retireras du sol dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne, tu les mettras dans une corbeille, et tu iras au lieu que choisira l'Éternel, ton Dieu, pour y faire résider son nom.

Deutéronome 26:3 Tu te présenteras au sacrificateur alors en fonctions, et tu lui diras : Je déclare aujourd'hui à l'Éternel, ton Dieu, que je suis entré dans le pays que l'Éternel a juré à nos pères de nous donner.

Deutéronome 26:4 Le sacrificateur recevra la corbeille de ta main, et la déposera devant l'autel de l'Éternel, ton Dieu.

Deutéronome 26:5 Tu prendras encore la parole, et tu diras devant l'Éternel, ton Dieu : Mon père était un Araméen nomade ; il descendit en Égypte avec peu de gens, et il y fixa son séjour ; là, il devint une nation grande, puissante et nombreuse.

Deutéronome 26:6 Les Egyptiens nous maltraitèrent et nous opprimèrent, et ils nous soumirent à une dure servitude.

Deutéronome 26:7 Nous criâmes à l'Eternel, le Dieu de nos pères. L'Eternel entendit notre voix, et il vit notre oppression, nos peines et nos misères.

Deutéronome 26:8 Et l'Eternel nous fit sortir d'Egypte, à main forte et à bras étendu, avec des prodiges de terreur, avec des signes et des miracles.

Deutéronome 26:9 Il nous a conduits dans ce lieu, et il nous a donné ce pays, pays où coulent le lait et le miel.

Deutéronome 26:10 Maintenant voici, j'apporte les prémices des fruits du sol que tu m'as donné, ô Eternel ! Tu les déposeras devant l'Eternel, ton Dieu, et tu te prosterneras devant l'Eternel, ton Dieu.

Deutéronome 26:11 Puis tu te réjouiras, avec le Lévite et avec l'étranger qui sera au milieu de toi, pour tous les biens que l'Eternel, ton Dieu, t'a donnés, à toi et à ta maison.

Deutéronome 26:12 Lorsque tu auras achevé de lever toute la dîme de tes produits, la troisième année, l'année de la dîme, tu la donneras au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve ; et ils mangeront et se rassasieront, dans tes portes.

Deutéronome 26:13 Tu diras devant l'Eternel, ton Dieu: J'ai ôté de ma maison ce qui est consacré, et je l'ai donné au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, selon tous les ordres que tu m'as prescrits ; je n'ai transgressé ni oublié aucun de tes commandements.

Deutéronome 26:14 Je n'ai rien mangé de ces choses pendant mon deuil, je n'en ai rien fait disparaître pour un usage impur, et je n'en ai rien donné à l'occasion d'un mort ; j'ai obéi à la voix de l'Eternel, mon Dieu, j'ai agi selon tous les ordres que tu m'as prescrits.

Deutéronome 26:15 Regarde de ta demeure sainte, des cieux, et bénis ton peuple d'Israël et le pays que tu nous as donné, comme tu l'avais juré à nos pères, ce pays où coulent le lait et le miel.

Deutéronome 26:16 Aujourd'hui, l'Eternel, ton Dieu, te commande de mettre en pratique ces lois et ces ordonnances ; tu les observeras et tu les mettras en pratique de tout ton cœur et de toute ton âme.

Deutéronome 26:17 Aujourd'hui, tu as fait promettre à l'Eternel qu'il sera ton Dieu, afin que tu marches dans ses voies, que tu observes ses lois, ses commandements et ses ordonnances, et que tu obéisses à sa voix.

Deutéronome 26:18 Et aujourd'hui, l'Éternel t'a fait promettre que tu seras un peuple qui lui appartiendra, comme il te l'a dit, et que tu observeras tous ses commandements,

Deutéronome 26:19 afin qu'il te donne sur toutes les nations qu'il a créées la supériorité en gloire, en renom et en magnificence, et afin que tu sois un peuple saint pour l'Éternel, ton Dieu, comme il te l'a dit.

Ainsi, les Dîmes et les Solennités sont donc obligatoires et présagent la restauration. Le refus d'observer les solennités et de payer les dîmes est un vol et coupe l'individu de la première résurrection. Les dîmes et les offrandes ne peuvent pas non plus être utilisées pour les morts comme c'était commun dans les pratiques funéraires des païens dans l'antiquité.

Conformité et liberté

Chacun de notre peuple a été racheté à un prix. Donc, nous ne pouvons pas devenir les esclaves ou les serviteurs des hommes (1Cor. 7:23). Nous ne devons ni être les serviteurs, ni faire des autres des serviteurs. Il nous est commandé de ne pas voler. Prendre la liberté et le droit d'aînesse des autres est un vol simple et coupe le voleur du Royaume de Dieu. Tenez vous fermes dans la liberté qui nous a rendus libres et qui, par obéissance, préserve notre propre liberté et la liberté des autres (Galates 5:1).

Le refus d'observer tout ordre juridique concernant les commandements est potentiellement punissable par la mort. Chaque personne doit s'assurer que toute la loi est maintenue. Le huitième commandement n'est pas une exception. Le refus de s'occuper de la propriété d'un autre est une négligence dans la lettre et l'esprit de la loi.

Deutéronome 22:1 Si tu vois s'égarer le bœuf ou la brebis de ton frère, tu ne t'en détourneras point, tu les ramèneras à ton frère.

Deutéronome 22:2 Si ton frère n'habite pas près de toi, et que tu ne le connais pas, tu recueilleras l'animal dans ta maison et il restera chez toi jusqu'à ce que ton frère le réclame ; et alors tu le lui rendras.

Deutéronome 22:3 Tu feras de même pour son âne, tu feras de même pour son vêtement, tu feras de même pour tout objet qu'il aurait perdu et que tu trouverais ; tu ne devras point t'en détourner.

Deutéronome 22:4 Si tu vois l'âne de ton frère ou son bœuf tombé dans le chemin, tu ne t'en détourneras point, tu l'aideras à le relever.

De même, l'obligation existe de dénoncer une infraction à la loi (Deut. 22:24). Le refus de dénoncer est un consentement à l'infraction et constitue même du plaisir avec ceux qui le font (Ps. 50:18; Romains 1:32; 1Timothée 5:22). Quiconque cherche à bénéficier par un faux témoignage, alors, le même sort leur sera infligé comme aurait été fait à la personne accusée (Deut. 19:18,19). Nous ne devons pas refuser notre témoignage dans un cas d'infraction (Prov. 24:10-12)

Nul homme ne doit faire violence à un autre par infraction à n'importe quel commandement (Prov. 28:17; comparer. Luc 10:29-30). Cacher son propre vol par malhonnêteté et ainsi impliquer un autre par la fraude ou le piégeage, est la forme la plus malicieuse de vol.

Christ a dit que les Pharisiens payaient la dîme de la menthe et du cumin, mais ont négligé le jugement et l'amour de Dieu. Ils auraient dû faire ces deux choses (Luc 11:42).

Les lois relatives à la propriété et le huitième commandement sont en place pour protéger l'individu dans la société et pour protéger la société de l'individu. La propriété n'est pas une fin en soi; c'est simplement le moyen par lequel nous assurons le bien-être les uns des autres.

Acquérir n'est pas la voie de Dieu. Produire et créer, afin que chaque individu soit enrichi par notre présence sur la planète est le but principal de la loi et des prophètes.

Sommaire des crimes et des pénalités

Deutéronome 24:7 Si l'on trouve un homme qui ait dérobé l'un de ses frères, l'un des enfants d'Israël, qui en ait fait son esclave ou qui l'ait vendu, ce voleur sera puni de mort. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi.

Dans ce texte, un enlèvement est punissable par la mort. Cependant, il y a un plus grand concept dans ce texte qui s'étend au concept de se transformer en marchandise les uns les autres. En conséquence, les organisations qui cherchent à faire la conscription et la vente d'autres gens comme élément du réseau de marchandises sont en infraction à la Loi de Dieu et les individus impliqués doivent se repentir. Personne ne peut voler la qualité de vie d'un autre et hériter le Royaume de Dieu.

La loi relative à la propriété est simplement un aspect physique d'une loi spirituelle plus élevée. Voler un homme est simplement voler Dieu sous une autre forme. Si nous ne pouvons pas être fiables dans les choses physiques,

comment pouvons-nous être dignes de confiance dans les questions spirituelles ? Nous devons nous repentir et apprendre à nous aimer les uns les autres, en soutenant le bien-être les uns des autres en liberté et en pureté.

Amen, Yehovah